



MATTHIEU PERRUCHOUD

Educateur canin certifié MEC

chiensdeslacs.ch - info@chiensdeslacs.ch

+41 79 294 65 56

RÈGLEMENT

- Les cours débutent à l'heure précise, spécifiée sur le programme. Les retardataires qui perturbent le bon déroulement du cours peuvent être exclus du cours par le moniteur en fonction.
- Les chiens doivent être promenés avant de venir sur le terrain afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins naturels. Les déjections canines sont à éviter dans la mesure du possible aux abords et sur les terrains d'entraînement tout comme sur la voie publique et doivent impérativement être ramassées et déposées dans les poubelles prévues à cet effet. De plus, le littering est strictement interdit tout comme la fumée pendant les cours.
- Seuls les chiens en bonne santé sont autorisés sur le terrain. En cas de vomissements, mycoses, fièvre, diarrhées, etc. le chien est exclu du cours. En cas de suspicion de maladie infectieuse, le cours est annulé afin de préserver la santé des autres chiens.
- En cas de bagarre entre les chiens, seuls les moniteurs sont habilités à intervenir.
- Les propriétaires restent, en tout temps, responsables de leurs chiens quoiqu'il arrive. La souscription à une assurance RC est requise.

- Les colliers étrangleurs, électriques ou à pointes comme toute forme de violence sont strictement interdits sur le terrain. Le moniteur en fonction peut décider du renvoi d'un participant.
- Seuls les chiens des membres de l'école canine et des participants aux cours d'éducation sont admis sur le terrain et ceci uniquement en présence d'un moniteur.
- Le terrain et le matériel mis à disposition doivent être respectés. L'utilisation du matériel n'est autorisée que sous surveillance d'un moniteur. L'école canine décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un comportement inadapté durant les cours ou à une utilisation inadéquate du matériel.
- En cas d'exclusion de cours, aucune ristourne ou quelconque remboursement ne pourra être exigé.

L'Edicateur



MATTHIEU PERRUCHOUD

Educateur canin certifié MEC

chiensdeslacs.ch - info@chiensdeslacs.ch

+41 79 294 65 56

RÈGLES DE BIENSÉANCE

- Pour des raisons de sécurité, il faut absolument éviter de nourrir les chiens dans les deux heures qui précèdent les cours et durant l'heure suivante.
- L'accès au terrain se fait impérativement avec les chiens tenus en laisse en veillant à respecter les distances de sécurité (espace minimum de 2m entre chaque chien), ceci afin d'éviter tout accident.
- Il appartient à chaque propriétaire de contrôler l'état de son matériel avant d'arriver sur le terrain. Les laisses basiques (1.5-2m) à 2 mousquetons sont à privilégier aux laisses à enrouleurs inadaptées. De plus, pour des raisons de confort et de sécurité, il est conseillé de venir au cours avec un harnais tant que la marche en laisse n'est pas jugée acquise par l'éducateur.
- Il faut prévoir assez de récompenses pour la séance de travail. Elles doivent être de petite taille (maximum de la taille d'un ongle) et tendres. Les friandises friables, sèches et trop salées sont à proscrire.
- Afin de ne pas perturber le cours, les chiennes non stérilisées ne viennent pas sur le terrain pendant toute la période de leurs chaleurs.
- Il est également conseillé de prévoir un linge absorbant en cas de mauvais temps, afin d'essuyer et de réchauffer les chiens.

- Un climat de sympathie et de camaraderie doit régner durant les cours pour le plaisir de chacun.
- Pour le respect de tous et permettre la meilleure connexion qui soit avec son chien, toute source d'interférence est à couper durant les cours.
- Une présence régulière est fortement conseillée pour garantir le suivi et une progression notable. Toute absence doit être annoncée dans les plus brefs délais au 079/ 294 65 56.

L'Eduteur